

du 24 octobre au
27 novembre 2020 inclus

**Participation du public
par voie électronique**



**MISE À DISPOSITION DE L'ÉTUDE D'IMPACT
PARTICIPATION EN LIGNE**

LILLE

**PROJET DE REAMENAGEMENT DU QUARTIER CONCORDE - NPRU
Création d'une Zone d'Aménagement Concertée**

Le Président de la MÉTROPOLE EUROPÉENNE de LILLE porte à la connaissance du Public que le conseil métropolitain envisage la création d'une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) dans le cadre du projet de réaménagement du quartier Concorde à Lille. Ce secteur fait l'objet du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU), au cœur de la nouvelle politique de la ville.

Le dossier complet, et notamment l'étude d'impact et l'avis rendu par l'autorité environnementale, sera mis à disposition du public, en application des articles L. 122-1 et L. 123-19 et suivants du Code de l'Environnement.

- Le dossier sera consultable sur le site de la MEL (<https://participation.lillemetropole.fr/processes/ppvelleconcorde>) du samedi 24 octobre au vendredi 27 novembre 2020 inclus
- Un registre destiné à recevoir les observations du public sera également mis en ligne sur le site de la MEL (<https://participation.lillemetropole.fr/processes/ppvelleconcorde>). Chacun pourra s'y exprimer jusqu'au 27 novembre 2020 inclus.
- Pour toute question liée à l'accomplissement de cette procédure, la direction accompagnement juridique en aménagement des territoires est à votre disposition au **06.37.97.29.79**

Au terme de la participation, le conseil métropolitain sera appelé à statuer sur les conditions de la poursuite du projet. La synthèse des observations et propositions recueillies sera mise en ligne accompagnée des motifs de la décision, dans les conditions prévues à l'article L 123-19-1 du Code de l'Environnement.